



**COLOMBIE**



**D 2244 • Co12**  
16-30 septembre 1998

**MOTS-CLEFS**

Droits de l'homme  
Paix  
Coopération internationale  
Solidarité

## ***Diffusion de l'information sur l'Amérique latine***

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France - Tél. 04 72 77 00 26 - Fax 04 72 40 96 70

# **LES COMMUNAUTÉS DE PAIX**

*Groupes insurgés, armée colombienne et paramilitaires : tels sont les trois acteurs principaux du conflit qui sévit en Colombie. La population civile quant à elle, avec les déplacements forcés auxquels elle est contrainte (cf. DIAL D 2120, 2233), est victime de violation systématique des droits de l'homme. La région d'Uraba, située au nord-ouest de la Colombie, est l'une des plus affectée par le conflit armé (cf. DIAL D*

*2092). C'est là que se sont aussi réinstallées des communautés paysannes déplacées qui ont choisi de devenir des "Communautés de paix". Le texte ci-dessous est une synthèse sur ces communautés faite en juin 1998 à partir de différents documents du Centre de recherche et d'éducation populaire (CINEP) de Bogota, par Emmanuel Raison, coopérant DCC-CCFD au CINEP.*

Les Communautés de paix sont une expérience d'application pratique du droit international humanitaire. Sa récente mise en place dans certaines régions colombiennes, particulièrement en Uraba, est un recours d'urgence pour la résistance civile. Le principe fondamental pour l'existence des Communautés de paix est l'engagement clair, transparent et public de ne pas collaborer avec les parties en conflits.

La construction d'un schéma de vie essentiellement communautaire est indispensable à l'existence des Communautés de paix. Ce schéma comprend quatre dimensions durant la phase de consolidation :

- Construction de règles et normes fondamentales de comportement pour les membres de la communauté, de manière à consolider les processus communautaires et de reconstruction du tissu social. Engagement personnel de chaque membre de respecter ces normes.

- Exposition des principes de la communauté au plan national et international, de manière à rendre réel le principe d'application publique de la réglementation des Communautés de paix.

- Planification des activités productives qui visent à trouver des alternatives de développement humain, durable et viable.

- Dialogue avec les acteurs du conflit armé pour la reconnaissance de l'existence des Communautés de paix et de ses règlements, déduits de la normativité internationale humanitaire.

### **Principes généraux des Communautés de paix**

1. Les Communautés de paix sont conçues comme un recours d'urgence pour l'application concrète des normes humanitaires.
2. Non-collaboration avec l'entreprise de la guerre.
3. Autonomie de la communauté pour résoudre ses problèmes.
4. Indépendance vis-à-vis des acteurs

armés, sans exception.

5. Dialogue permanent et ouvert avec les acteurs armés, dans le but d'obtenir le respect des décisions communautaires.

6. Perspective communautaire à la base de l'organisation.

7. L'action des Communautés de paix est éminemment publique.

8. Les membres des Communautés de paix respectent les autorités par eux élues et leur obéissent pour la mise en œuvre de leurs principes.

### **Normes et règlements fondamentaux**

1. Ne pas porter d'armes.
2. S'abstenir de participer de façon directe ou indirecte à la guerre.
3. Ne pas collaborer à la guerre en fournissant des aliments, de l'appui logistique, des armes ou des munitions.
4. Ne pas apporter, produire ou manipuler d'informations, pour aucune des parties en conflit.

5. Respecter les décisions de l'organisation interne.

6. Participer aux travaux communautaires.

7. Reconnaître les instances internationales d'accompagnement et d'observation des Communautés de paix.

Il est important de préciser que ces principes et règlements sont des normes de base pour une Communauté de paix. Cependant chaque Communauté de paix est autonome et peut préciser, en fonction de ses conditions spécifiques, les normes et les principes que doivent appliquer ses membres.

Actuellement, il existe deux types de Communautés de paix dans la région d'Uraba :

- **Communauté de paix de San José d'Apartado** (*municipio* d'Apartado, Antioquia)

Elle est constituée de 800 paysans, dans leur majorité déplacés de la zone montagneuse d'Abibe. Elle s'est déclarée Communauté de paix le 23 mars 1997. Quatre de ses membres ont été assassinés par plusieurs acteurs du conflit, en raison de leur participation à la Communauté de paix. De plus, 40 personnes de la même communauté ont été assassinées à cause de la dynamique du conflit régional, mais pas nécessairement à cause de la déclaration.

Aujourd'hui, la communauté de San José d'Apartado continue et jouit d'une bonne reconnaissance. Le comportement éthique de ses membres en a fait une expérience reconnue et reproductible par d'autres groupes paysans.

Dernièrement, 30 familles qui étaient déplacées à San José sont rentrées dans leur hameau d'origine La Union. Leur situation est satisfaisante. Elles sont accompagnées par des religieuses de la Commission intercongrégation "Justice et Paix".

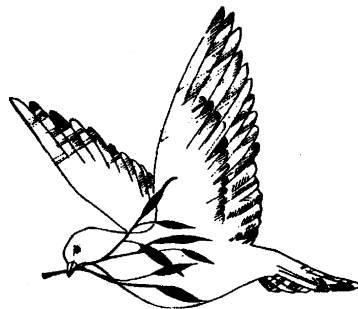
- **Communautés de paix "San Francisco de Asis"**

Elle est constituée de 49 communautés (hameaux), déplacées du *municipio* de Riosucio, qui regroupent 4 500 personnes installées provisoirement à Pavarando. Là, les paysans ont réfléchi sur leur expérience et sur les causes de leur exode, et à partir de

cette réflexion, ont mûri leur décision de devenir une Communauté de paix. Actuellement se développe un processus de retour, réparti en six lieux d'installation transitoire, situés dans la partie rurale du *municipio* de Riosucio. Une fois garantie leur sécurité, ces communautés pourront retourner à leur lieu d'origine.

Ces communautés ont fait le lien entre le processus de négociation avec le gouvernement national (sur l'indemnisation économique et les garanties de sécurité) et leur déclaration comme Communauté de paix.

Des 920 familles déplacées à Pavarando, plus de 50 ont été réinstallées. Les 400 autres veulent quitter Pavarando le plus tôt possible, car elles craignent pour leur sécurité depuis l'arrivée d'une CONVIVIR<sup>1</sup>, sur les terres de La Secreta, qui fut propriété du célèbre trafiquant de drogue Pablo Escobar. On ne s'explique pas comment cette propriété, qui avait été confisquée par l'État colombien, se trouve entre les mains de cette association CONVIVIR.



Dans le processus de retour aux terres d'origine, les communautés s'installent de manière transitoire dans six endroits différents. Quatre groupes de communautés ont déjà regagné leur site provisoire. Des deux restants, l'un a engagé le processus de retour, et l'autre devrait le faire dans les semaines à venir.

### **Problématique générale des Communautés de paix réinstallées à Riosucio**

Jusqu'à présent, aucun incident n'a eu lieu avec des gens armés. Cependant,

1. Groupes de surveillance et de sécurité privés, qui ont obtenu une reconnaissance légale en octobre 1997 et sont impliqués dans de graves violations des droits de l'homme (cf. DIAL 2212) (NdT).

les communautés vivent sous tension car les villages où elles sont installées se trouvent dans les zones de présence et domination de l'un ou l'autre des acteurs armés. Les paysans ne peuvent quitter leur village et se rendre sur leurs terres (en général à quelques heures de marche du village) que de manière très limitée, en groupe et accompagnés. Aussi bien la guérilla que les paramilitaires et l'armée respectent jusqu'à présent et observent les Communautés de paix, en attendant de voir si leur engagement de neutralité est sérieux. Cette observation a même consisté, dans plusieurs cas, à tester l'engagement des paysans (cas des paramilitaires se faisant passer pour la guérilla). C'est une situation de risque car les acteurs armés peuvent représenter une tentation pour des paysans qui manquent d'à peu près tout.

Au sujet de l'aide humanitaire, les accords ont été très partiellement respectés par le gouvernement (40 % environ). Les communautés déplacées manquent d'aliments, de médicaments, et l'assistance médicale à Riosucio est très précaire. Une minorité des instituteurs nommés se sont rendus dans les villages, et ne sont restés que très peu de temps. Les villages n'ont pas reçu le générateur électrique, ni le carburant nécessaire aux déplacements, ni les tronçonneuses pour la construction des maisons, qui étaient prévus dans les accords.

Une partie de ces nécessités est couverte par l'aide internationale, qu'apportent plusieurs ONG européennes (Médecins du monde, Médecins sans frontières, SuissAid, Oxfam, Caritas-Espagne, Navarra Nuevo Futuro, et la Croix Rouge colombienne et internationale).

Face aux manquements du gouvernement, les paysans ont demandé que soient évalués et renégociés les accords, directement avec le gouvernement (une commission inter-ministérielle prévue par la loi sur le déplacement forcé), et non avec le Conseil présidentiel pour l'aide aux déplacés, dépourvu de pouvoir de décision.

Dans plusieurs Communautés de paix se présente une difficulté due à la présence ou à l'arrivée ultérieure dans ces

communautés de personnes déplacées qui n'ont pas été à Pavarando. D'une part ces personnes n'ont pas été incluses dans les accords en ce qui concerne l'aide humanitaire, et d'autre part elles n'ont pas suivi le processus de formation et de création des Communautés de paix. Le projet existe de proposer la même formation à ces familles, car ce serait un danger pour toute la communauté que quelques familles refusent de suivre les règles de neutralité.

L'accès aux villages de Villa Hermosa, Clavellino et Caño Seco est difficile et la communication avec Riosucio est compliquée (rivières obstruées ou peu profondes pour la navigation).

### **Situation actuelle des communautés réinstallées (juin 1998)**

#### **Villa Hermosa**

Ce fut la première réinstallation, en janvier 1998. Elle comprend 120 familles, soit environ 750 personnes. Le village se situe à deux heures de pirogue et une heure de marche de Riosucio durant la saison des pluies et à 4 à 5 heures en saison sèche. Les paysans ont vécu des moments difficiles car ils ont dû vivre un certain temps sans toit et à l'air libre. L'alimentation, que le gouvernement s'est engagé à fournir dans les premiers temps, n'arrive que partiellement et avec retard.

Le processus de Communauté de paix est en consolidation. Les paysans qui sortent du village en groupe pour chercher de la nourriture dans la forêt rencontrent parfois des hommes de la guérilla en civil, ainsi que de l'armée, sans qu'il y ait eu d'incident jusqu'à présent.

Les paysans travaillent à un projet de ferme communautaire, et vont bientôt pouvoir faire la première récolte. Cette communauté est la mieux organisée, mais connaît les mêmes problèmes d'alimentation, santé et éducation que les autres.

#### **Clavellino**

C'est le deuxième groupe à s'être réinstallé ; il comprend plus de 1 000 personnes. Le village se situe à 3 ou 4 heures de pirogue de Riosucio. Il n'y a pas eu d'incidents, bien que la guérilla ou des miliciens soient présents aux alentours, observant l'attitude de la Communauté de paix.

Les paysans travaillent également dans une ferme communautaire, et connaissent les mêmes difficultés que les autres Communautés de paix.

#### **Domingodo**

C'est un groupe de près de 1 500 personnes, installé le long du fleuve Atrato, à 2 - 3 heures de Riosucio.

La difficulté principale vient de la présence sur les terres des paysans d'une superficie importante de culture de coca, appartenant à des trafiquants de drogue de Medellín. Étant donné les risques, ils n'ont pas pu commencer une ferme communautaire. De plus, en dépit des demandes répétées des paysans à toutes les autorités compétentes, ni l'armée ni les autorités antidrogue ne se sont décidées à éradiquer cette culture.

Les paramilitaires passent fréquemment par le fleuve, au bord du village, mais n'ont pas créé de problèmes à la communauté ; malgré tout, la population n'est pas rassurée.

La Communauté de paix de Domingodo va s'agrandir avec l'arrivée de familles déplacées de Turbo, Vigía del Fuerte, et Quito.

#### **La Marina**

C'est le prochain site de réinstallation. Le 1er avril, 128 déplacés se sont rendus au lieu-dit La Marina, tout près de Domingodo, où vont s'installer les communautés de la zone du fleuve Jiguamiando. Il s'agit d'une commission qui a pour but de préparer les terrains et logements provisoires pour les 1 100 personnes toujours à Pavarando qui forment la communauté. Le retour de la communauté devrait se faire dans les prochaines semaines, mais la com-

mission n'a pas reçu les équipements et le carburant nécessaires à la construction des maisons.

#### **Montaño**

25 familles qui sont actuellement à Pavarando se préparent à retourner à Montaño, le village situé le plus loin (à 5 heures de Riosucio sur l'Atrato). Le retour se fera dès que possible, en fonction de la situation de sécurité de la zone.

#### **Caño Seco-Salaqui**

C'est un petit village d'environ 100 personnes qui sont arrivées fin mai. À deux heures de pirogue de Riosucio, c'est la zone qui a été affectée directement par les bombardements en février 1997. Pour l'instant, les paysans ont à peu près reçu l'aide alimentaire du gouvernement, mais n'ont pas d'école et manquent de soins de santé.

Le village est entouré d'une propriété et d'une base paramilitaire, et les habitants ont peur, même s'il ne s'est rien passé de grave depuis leur arrivée.

#### **Accompagnement**

Depuis leur arrivée à Pavarando, les communautés déplacées sont accompagnées par le diocèse d'Apartado, le CINEP et la paroisse de Riosucio. Maintenant qu'elles sont réinstallées comme Communautés de paix, elles sont soutenues par la présence permanente d'accompagnateurs internationaux, laïcs ou religieux. Ces personnes volontaires (4 actuellement) vivent avec les communautés, les accompagnent lors de leurs sorties des villages comme mesure de sécurité, et certaines d'entre elles appuient les processus d'organisation communautaire. Aujourd'hui, ces communautés se consolident comme expression politique en faveur de la paix.

#### **Traduction DIAL.**

*En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.*

**DIAL • 38 rue du Doyenné - 69005 LYON • Tél. 04 72 77 00 26 • Fax 04 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.org**

**Abonnement annuel :** France 410 F • Europe 455 F • Avion Amérique latine - Afrique 515 F • USA-Canada 505 F

**Point contact à Paris :** CEDAL (Centre d'Etude du Développement en Amérique latine) - 43 ter, rue de la Glacière - 75013 Paris

Tél. 01 43 37 87 14 - Fax 01 43 37 87 18